Cinquantième année. - N ° 23 A 2 février 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1669

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

582 018 966 RCS Nanterre.
FINAGAZ.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 6006000.00 EUR.
Adresse : 4, PL Victor Hugo, Immeuble Reflex les Renardières, 92400 Courbevoie.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION FINAGAZ Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de 6006000 EUR Siège social 4 PL Victor Hugo Immeuble Reflex les Renardières 92400 COURBEVOIE N° RCS 582018966 RCS NANTERRE, est société absorbée. ANTARGAZ Forme juridique Société anonyme Au capital de 3935349 EUR Siège social 4 PL Victor Hugo Immeuble Reflex les Renardières 92400 COURBEVOIE N° RCS 572126043 RCS NANTERRE, est société absorbante. Actif : 356289492 euros Passif : 287386455 euros Actif net apporté : 68903037 euros Rapport d'échange des droits sociaux : 10 actions ANTARGAZ pour 8 actions FINAGAZ Montant prévu de la prime de fusion : La différence dégagée entre, d'une part, la valeur nette des apports, soit 68903037 euros, et d'autre part, le montant de l'augmentation de capital, soit 3813810 euros, différence qui ressort à 65089227 euros, constitue la prime de fusion sur laquelle les actionnaires anciens et nouveaux d'ANTARGAZ auront les mêmes droits. Compte tenu de la paité retenue de 10 actions ANTARGAZ pour 8 actions FINAGAZ, il a été convenu d'émettre 500500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 7.62 euros d'ANTARGAZ, soit une augmentation de capital de 3813810 euros (l'Augmentation de Capital). Les actions nouvellement créées par ANTARGAZ au titre de la fusion seront immédiatement attribuées au propriétaire de 400400 actions composant le capital de FINAGAZ, soit à la société UGI FRANCE. Ces actions seront immédiatement et entièrement assimilées aux actions anciennes d'ANTARGAZ et porteront jouissance à compter du 1er octobre 2016. Date du projet : 26/01/2017 Date du dépôt : 27/01/2017, lieu du dépôt : GTC NANTERRE..